

Le niveau de vie des ménages agricoles est plus faible dans les territoires d'élevage

Insee Première • n° 1876 • Octobre 2021



En France, les trois quarts des agriculteurs exploitants sont des hommes, et plus de la moitié ont 50 ans ou plus. Le niveau de vie médian des ménages agricoles est comparable à celui de l'ensemble des ménages ayant des revenus d'activité. Cependant, les disparités au sein des ménages agricoles sont plus fortes et ils sont plus souvent touchés par la pauvreté monétaire.

En moyenne, seul un tiers des ressources des ménages agricoles provient de l'activité agricole. La majorité de leurs revenus sont issus d'autres activités, en particulier celles du conjoint, et un cinquième sont issus du patrimoine, notamment sous la forme de fermages. Cette répartition est très hétérogène selon l'orientation agricole des territoires.

Les revenus agricoles sont plus faibles dans les territoires d'élevage que dans ceux de production végétale. Ils sont particulièrement bas dans les territoires d'élevage de bovins viande. En revanche, ils sont souvent plus élevés dans les territoires viticoles et dans ceux combinant diverses grandes cultures.

En 2017, en France, l'agriculture génère 1,7 % de la valeur ajoutée de l'économie. Elle mobilise 399 000 **agriculteurs exploitants** de moins de 65 ans, soit 1,5 % des personnes en emploi. Cette part s'élève à plus de 2,5 % en Bretagne et en Nouvelle-Aquitaine alors qu'elle atteint à peine 0,5 % en Île-de-France. Plus de 40 % des agriculteurs habitent en Nouvelle-Aquitaine, Occitanie ou Auvergne-Rhône-Alpes.

La profession est peu féminisée : les trois quarts des agriculteurs sont des hommes, contre la moitié de l'ensemble des actifs en emploi. Elle est également plus âgée : la moitié des agriculteurs ont 50 ans ou plus, contre une personne sur trois en emploi ► **figure 1**. Dès lors, le renouvellement des générations est un enjeu fort pour la profession, de même que la transmission des exploitations.

Les agriculteurs, même les plus jeunes, sont plus souvent mariés que l'ensemble des personnes en emploi : 58 % contre 44 %. Ils résident également davantage avec un conjoint ou un parent retraité. Les agriculteurs conservent un fort ancrage territorial. Conséquence du mode de transmission des exploitations souvent familial, les trois quarts habitent dans leur département de naissance contre moins de la moitié des actifs en emploi.

Les agriculteurs sont en moyenne moins diplômés que l'ensemble des personnes en emploi. Cependant, leur niveau de formation s'est fortement élevé,

notamment depuis qu'il est nécessaire d'avoir un baccalauréat professionnel ou une équivalence pour obtenir des aides à l'installation. Lorsqu'ils ont moins de 40 ans, 80 % des agriculteurs possèdent un diplôme de niveau baccalauréat ou plus, contre 72 % des personnes en emploi.

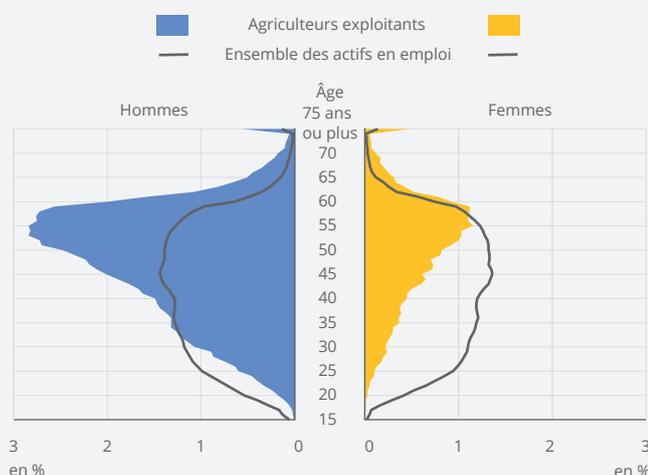
De fortes disparités de niveau de vie au sein des ménages agricoles

Au sein des **ménages agricoles**, 50 % des personnes ont un niveau de vie par unité

de consommation inférieur à 22 200 euros par an en 2018 ► **figure 2**. Ce **niveau de vie annuel médian** est comparable à celui de l'ensemble des membres des ménages qui perçoivent des revenus d'activité.

Les disparités de niveaux de vie sont cependant plus fortes. Le niveau de vie des 10 % des personnes les plus modestes ne dépasse pas 9 800 euros par an. Il est 4,7 fois inférieur à celui des 10 % les plus aisées qui disposent d'au moins 46 500 euros. Parmi l'ensemble des ménages ayant des revenus d'activité, cet écart n'est que de 3,3.

► 1. Pyramide des âges des agriculteurs exploitants en 2017



Lecture : parmi l'ensemble des agriculteurs exploitants, 2,84 % sont des hommes âgés de 55 ans. Parmi l'ensemble des actifs, ceux-ci ne sont que 1,27 %.

Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion.

Source : Insee, recensement de la population 2017.

Les ménages agricoles sont également davantage exposés à la pauvreté monétaire : 18 % de leurs membres vivent sous le **seuil de pauvreté** (13 000 euros par an pour une personne seule en 2018), contre 13 % des membres des ménages ayant des revenus d'activité. La pauvreté y est de surcroît plus intense : le niveau de vie médian des personnes pauvres est de 9 400 euros, soit 1 300 euros de moins qu'au sein des ménages pauvres ayant des revenus d'activité.

Alors que leur niveau de vie médian est équivalent à celui de l'ensemble des ménages ayant des revenus d'activité, les ménages dont le référent fiscal est agriculteur ont des conditions de vie globalement plus favorables : le taux de pauvreté en conditions de vie des exploitants agricoles est deux fois moindre que celui de l'ensemble de la population. Compte tenu de la nature de leur activité, une partie des dépenses privées des ménages agricoles (logement, dépenses d'énergie, etc.) peuvent être intégrées dans les comptes de l'exploitation. Plus souvent propriétaires de leur habitation que l'ensemble des ménages, ils ont moins souvent des difficultés de logement. Ils sont également moins affectés par des **restrictions de consommation courante**. En revanche, ils sont plus souvent sujets à des insuffisances de ressources.

Le niveau de vie des ménages agricoles est le plus élevé en Île-de-France. Il est globalement plus important dans le nord-est de la France et beaucoup plus faible dans le Sud, notamment en Lozère, Creuse, Ariège, Ardèche, et plus encore en Martinique et à La Réunion ► **figure 3**.

Seul un tiers des revenus des ménages agricoles provient de l'activité agricole

Le **revenu disponible** moyen annuel des ménages agricoles s'élève à 52 400 euros en 2018. Un tiers provient de l'activité agricole, soit 17 700 euros ► **figure 4**.

La majorité de leurs ressources sont issues d'autres revenus d'activité. D'un montant de 30 100 euros, ceux-ci sont composés, pour l'essentiel, de salaires, qui proviennent notamment de l'activité de leur conjoint. En effet, lorsqu'il travaille, le conjoint de l'agriculteur est salarié dans sept cas sur dix. L'agriculteur lui-même peut également exercer une activité salariée en dehors de l'exploitation. Un agriculteur sur cinq est ainsi bi-actif. En outre, d'autres activités développées au sein de l'exploitation peuvent générer des revenus, comme la vente de produits artisanaux ou le tourisme à la ferme qui ne sont pas comptabilisés en revenu agricole.

► 2. Niveau de vie des ménages agricoles selon la production agricole dominante du territoire en 2018

Type de territoire selon la production agricole dominante	Nombre de ménages agricoles	Répartition des ménages (en %)	Niveau de vie annuel (en euros)			Rapport interdécile D9/D1	Taux de pauvreté (en %)
			1 ^{er} décile (D1)	Médiane	9 ^e décile (D9)		
Bovins viande	11 240	3,3	8 570	18 420	32 800	3,8	25,1
Ovins, caprins, autres herbivores	15 310	4,5	8 640	18 610	34 590	4,0	25,5
Bovins mixte	30 000	8,9	9 130	19 060	34 460	3,8	22,8
Bovins lait	19 260	5,7	9 930	20 350	36 400	3,7	19,2
Polyculture, polyélevage	128 670	38,0	9 270	21 520	43 190	4,7	19,7
Granivores	30 520	9,0	10 670	21 750	40 560	3,8	15,9
Cultures fruitières et autres cultures permanentes	5 860	1,7	8 560	21 760	49 620	5,8	23,3
Grandes cultures ¹	29 510	8,7	11 140	25 780	51 220	4,6	13,5
Viticulture	37 770	11,2	11 270	26 330	58 820	5,2	13,4
Maraîchage, horticulture	6 540	1,9	10 230	26 740	64 030	6,3	16,2
Autres grandes cultures ²	18 560	5,5	12 540	28 340	62 250	5,0	10,8
Ensemble³	338 480	100,0	9 830	22 210	46 520	4,7	18,1

1 Territoires spécialisés en céréaliculture et en culture de plantes oléagineuses et protéagineuses.

2 Territoires combinant céréales, plantes oléagineuses et protéagineuses, plantes sarclées ou spécialisées en culture de plantes sarclées, légumes frais.

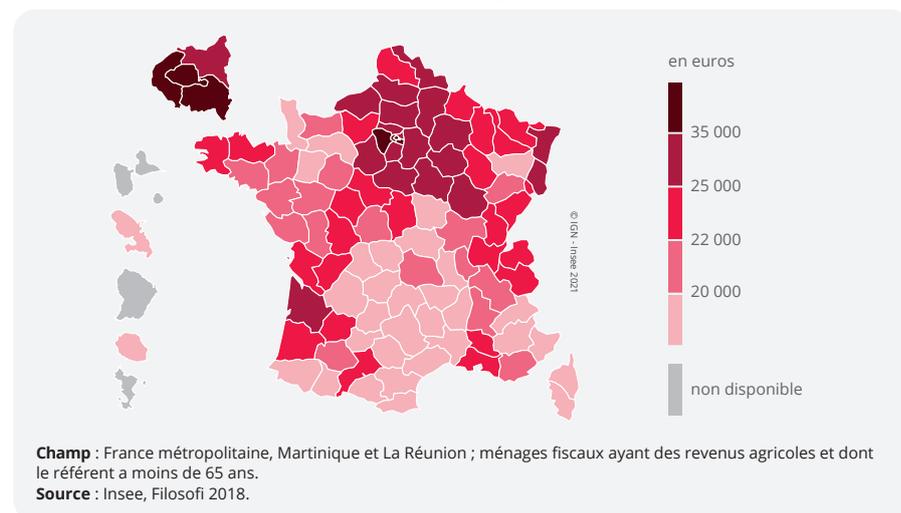
3 Ensemble des ménages agricoles, y compris ceux ne résidant pas dans un territoire Otex.

Lecture : dans les territoires viticoles, 10 % des ménages agricoles ont un niveau de vie annuel inférieur à 11 270 euros.

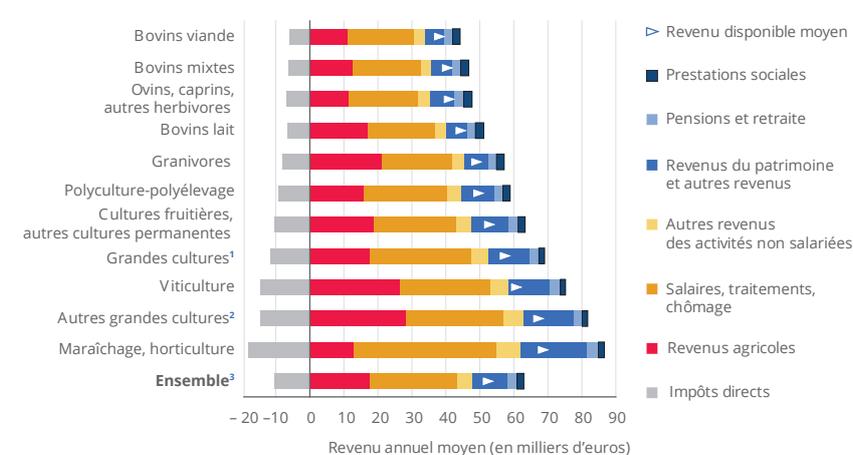
Champ : France métropolitaine, Martinique et La Réunion ; ménages fiscaux ayant des revenus agricoles et dont le référent a moins de 65 ans.

Source : Insee, Filosofi 2018.

► 3. Niveau de vie annuel médian des ménages agricoles en 2018



► 4. Décomposition du revenu disponible moyen des ménages agricoles selon la production agricole dominante du territoire en 2018



Les revenus du patrimoine constituent la troisième source de revenus la plus importante des ménages agricoles, soit 20 % de leur revenu disponible. Il s'agit essentiellement de revenus fonciers, correspondant à des fermages, souvent issus de terres possédées par l'agriculteur et louées par la société dont il est associé. De manière générale, le patrimoine des agriculteurs repose davantage sur leur patrimoine professionnel et moins sur les actifs financiers et immobiliers.

Des disparités de revenus liées surtout à la nature des productions agricoles

Les revenus des ménages agricoles présentent de fortes disparités selon l'orientation agricole des territoires (**orientation technico-économique « Otex »**). Celles-ci s'expliquent surtout par des écarts importants de revenus agricoles et de patrimoine. Elles reposent donc en partie sur la nature, les modes de production et de valorisation des produits. Ainsi, en 2018, les revenus générés par l'activité agricole des ménages des territoires viticoles sont 1,9 fois supérieurs à ceux des territoires d'élevage bovin. Ce ratio est de 2,0 pour les revenus du patrimoine alors qu'il n'est que de 1,4 pour les revenus issus d'autres activités. Ces derniers dépendent du contexte économique local, du niveau de salaire offert et des facilités pour rejoindre un pôle d'emploi. Les revenus agricoles sont cependant sujets à de fortes variations d'une année sur l'autre, notamment du fait des conditions climatiques qui peuvent avoir un impact sur les volumes et la qualité des productions, ainsi que de la volatilité des prix sur les marchés internationaux. Ils dépendent aussi de l'évolution des charges de fonctionnement, des investissements de l'année et des subventions perçues.

Élevage de bovins viande : les revenus agricoles et le niveau de vie les plus faibles

Globalement, les ménages agricoles disposent des revenus agricoles les plus faibles dans les territoires d'élevage. C'est particulièrement le cas dans les territoires de production de bovins viande ou mixte, d'ovins ou de caprins où vivent 17 % des ménages agricoles. Leurs revenus agricoles constituent 30 % de leurs ressources. Ceux provenant d'autres activités étant également faibles, ces ménages sont très exposés à la pauvreté : une personne sur quatre vit sous le seuil de pauvreté.

Dans les territoires d'élevage de bovins viande, les revenus tirés de l'activité agricole sont les plus bas : 11 300 euros

en 2018. Le niveau de vie de ces ménages agricoles y est aussi le plus faible. Peu d'éleveurs ont un emploi complémentaire en dehors de l'exploitation. Installés le plus souvent à la campagne, leur éloignement des pôles d'emplois limite la bi-activité. Par ailleurs, ils vivent plus souvent seuls que les autres agriculteurs, et bénéficient donc moins souvent des revenus d'un conjoint ou d'un autre membre de la famille.

L'élevage de bovins viande est surtout situé dans le centre de la France. En Saône-et-Loire, territoire d'élevage charolais sous indication géographique protégée, les revenus agricoles sont un peu plus élevés qu'ailleurs. L'élevage de bovins mixte, associant l'élevage de bovins viande et de bovins lait, s'exerce principalement dans l'ouest de la région Auvergne-Rhône-Alpes et l'est de la Nouvelle-Aquitaine, ainsi que dans les Pays de la Loire et en Normandie. Deux tiers des ménages agricoles des territoires d'élevage d'ovins ou de caprins résident en Nouvelle-Aquitaine ou en Occitanie.

Élevage de bovins lait et de granivores : des revenus agricoles plus importants que dans les autres territoires d'élevage

Les ménages agricoles des territoires d'élevage de vaches laitières ou de granivores (volaille, porc, etc.) ont des revenus agricoles plus élevés que dans les autres territoires de productions animales. Ces revenus contribuent aussi un peu plus fortement aux ressources des ménages.

Dans les territoires d'élevage laitier, les revenus agricoles sont en moyenne de 17 000 euros en 2018 et ils constituent 38 % des revenus des ménages agricoles. Les couples de deux agriculteurs exploitants sont relativement nombreux. Aussi, les autres sources de rémunérations sont faibles. La traite et le soin engendrant des astreintes quotidiennes, le conjoint participe davantage aux activités de l'exploitation. Du fait de cette activité prenante, ce sont les éleveurs qui exercent le moins souvent une activité secondaire salariée (13 %). Les exploitations laitières sont nombreuses près de la frontière suisse. Dans le massif jurassien, les revenus des ménages agricoles tirés de cette activité sont élevés. La production laitière y est plus rémunératrice, surtout destinée à la fabrication de fromages d'appellation d'origine protégée (AOP) renommés. L'élevage de vaches laitières est aussi très répandu en Normandie, où les revenus agricoles sont cependant bien plus faibles. Le lait, essentiellement utilisé par l'industrie agroalimentaire, y est moins rémunérateur.

Dans les territoires d'élevage de granivores, les revenus agricoles s'élèvent en moyenne à 21 200 euros et représentent 43 % des ressources du ménage. En conséquence, les ménages sont moins touchés par la pauvreté que dans les autres territoires d'élevage. La majorité réside en Bretagne et dans les Pays de la Loire, principales régions productrices de porcs et de volailles de chair.

Maraîchage et horticulture : des revenus agricoles faibles qui contribuent peu aux ressources des ménages

Globalement, les revenus agricoles des ménages des territoires de productions végétales sont plus élevés que ceux des territoires d'élevage. Ils sont cependant très hétérogènes de part la diversité des cultures présentes sur le territoire national.

Ainsi, au sein des territoires orientés dans la production végétale, les revenus agricoles des ménages agricoles sont les plus faibles dans les territoires de maraîchage et d'horticulture. De 13 100 euros en moyenne en 2018, ils ne composent qu'un cinquième de leurs ressources. Ces ménages, ne représentant que 2 % des ménages agricoles en France, bénéficient en revanche d'autres sources de revenus bien plus rémunératrices, provenant de salaires et de revenus du patrimoine. Aussi, leurs ressources sont en moyenne supérieures de 30 % au revenu disponible moyen de l'ensemble des ménages agricoles. Les territoires de maraîchage et d'horticulture sont principalement implantés dans le bassin méditerranéen, en Île-de-France et le long de la façade atlantique.

Grandes cultures spécialisées et cultures fruitières : des revenus agricoles proches de la moyenne

Dans les territoires de grandes cultures spécialisés en céréaliculture et en culture de plantes oléagineuses (colza, tournesol, soja, etc.) et protéagineuses (lentille, pois, etc.), les ménages agricoles ont des revenus agricoles plus importants, proches de la moyenne. De plus, leurs revenus du patrimoine et d'autres activités sont conséquents. En effet, les conjoints sont davantage salariés et plus diplômés que dans les autres territoires. En outre, un quart des agriculteurs exerce une activité secondaire salariée, proche d'un temps complet pour 40 % d'entre eux. Les grandes cultures spécialisées sont présentes dans de nombreuses régions françaises, sur un arc reliant le nord de la Nouvelle-Aquitaine à la région Grand Est. Dans l'Eure-et-Loir et la Seine-et-Marne, les revenus agricoles sont particulièrement

élevés, en raison de hauts rendements céréaliers sur de grandes exploitations. Ces cultures sont également implantées au sud-ouest de l'Occitanie, où les revenus agricoles sont cependant bien plus faibles.

Dans les territoires de cultures fruitières ou d'autres cultures permanentes (pépinières, arbres de Noël, joncs, etc.), les ménages agricoles ont des revenus tirés de l'activité agricole supérieurs à ceux des territoires de grandes cultures, mais ceux issus d'autres activités sont plus faibles ; ces ménages sont davantage exposés à la pauvreté. Ils résident principalement dans la moitié sud de la France.

Autres grandes cultures et viticulture : les revenus agricoles les plus élevés

Les revenus agricoles sont encore plus élevés dans les territoires orientés dans les autres grandes cultures ainsi que dans les territoires viticoles. Ils constituent plus de 40 % des ressources des ménages agricoles. Ceux-ci bénéficient aussi d'autres sources de revenus conséquents.

Dans les communes spécialisées dans les autres grandes cultures, où les exploitations combinent diverses grandes cultures telles que céréales, plantes oléagineuses et protéagineuses, plantes sarclées (pomme de terre, betterave, etc.), cultures de légumes, les revenus agricoles des ménages atteignent 28 200 euros. De plus, un quart des agriculteurs exerce une autre activité salariée. Parmi ces bi-actifs, un sur cinq est cadre. Dans ces territoires, le niveau de vie des ménages agricoles est le plus élevé. Ces territoires regroupent seulement 5 % des ménages agricoles, qui résident en majorité dans les Hauts-de-France et dans les départements voisins, territoires de production de betteraves et de pommes de terre notamment.

11 % des ménages agricoles habitent dans une commune viticole. 46 % se concentrent dans seulement quatre départements. Les revenus tirés de la production viticole y sont cependant très hétérogènes. Ils sont très élevés dans les territoires producteurs de Champagne et de Bourgogne. Ils sont plus limités en Gironde, et particulièrement bas dans l'Hérault et l'Aude où les vignobles

produisent des vins AOP et d'autres vins moins rémunérateurs.

Polyculture et polyélevage : des revenus intermédiaires entre production animale et production végétale

Les territoires de polyculture et de polyélevage, présents en France, regroupent près de 40 % des ménages agricoles. Leur niveau de ressources est médian entre les ménages agricoles des territoires de productions animales et ceux des territoires tournés vers les productions végétales. Leurs revenus agricoles sont assez faibles, 15 800 euros en moyenne, et leurs autres sources de revenus d'un montant proche de la moyenne des ménages agricoles.

Ces ménages sont cependant moins sujets à des variations brutales de revenus du fait de la diversité des productions agricoles. La polyculture-polyélevage, notamment dans sa forme à visée agroécologique, permet sans doute une meilleure résilience face aux aléas climatiques et économiques. ●

Régine Bordet-Gaudin, Caroline Logeais, Amandine Ulrich (Insee)

► Sources

Cette étude analyse les conditions de vie des ménages agricoles sur leur territoire de résidence.

Les statistiques présentées ici sont issues du **Fichier localisé social et fiscal (Filosophi)** de 2018. Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires de France métropolitaine, de la Martinique et de La Réunion, dont le revenu disponible est positif ou nul et dont le référent fiscal a moins de 65 ans. Les caractéristiques des agriculteurs exploitants sont issues de l'exploitation du **recensement de la population** de 2017.

► Pour en savoir plus

- Fiche « Patrimoine brut des ménages », in *Revenus et patrimoine des ménages*, coll. « Insee Références », édition 2021.
- **Guillet X., Lauraire P.**, « Le compte provisoire de l'agriculture pour 2020 », *Insee Première* n° 1868, juillet 2021.
- **Devauvre N.**, « Résultats économiques des exploitations agricoles - France _ Chiffres clés 2019 », Agreste *Chiffres et données* n° 2, février 2021.
- **Chardon O., Jauneau Y., Vidalenc J.**, « Les agriculteurs : de moins en moins nombreux et de plus en plus d'hommes », *Insee Focus* n° 212, octobre 2020.
- **Piet L., Depeyrot J.-N.**, « Déterminants, hétérogénéité et soutien du revenu des agriculteurs français », *CEP Analyse* n° 152, août 2020.



Retrouvez plus de données en téléchargement sur www.insee.fr

► Définitions

Chaque commune est caractérisée selon l'**orientation technico-économique (Otex)** dominante des exploitations agricoles présentes. L'Otex d'une exploitation dépend de la production dominante, c'est-à-dire celle qui génère au moins les deux tiers de la production brute standard. En 2017, neuf agriculteurs sur dix résident dans une commune ayant la même Otex que celle où ils travaillent.

Les **agriculteurs exploitants** regroupent les personnes qui, d'après le recensement de la population, exercent à titre professionnel une activité agricole, en qualité de chef d'exploitation, d'associé d'exploitation ou d'aide familial non salarié.

Les **ménages agricoles** ont, sur leur déclaration de revenus, déclaré des revenus agricoles non nuls. Ainsi défini à partir des déclarations fiscales, le nombre de ménages agricoles est cohérent avec celui dont au moins un membre est agriculteur exploitant dans le recensement. Les revenus agricoles correspondent aux bénéfices agricoles nets de déficits. Ils peuvent donc être négatifs. Les ménages ayant des revenus d'activité désignent ceux qui ont déclaré des revenus d'activité salariée ou non salariée non nuls.

Le **revenu disponible** d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Le niveau de vie est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation. Il est donc le même pour tous les individus d'un ménage. Le **niveau de vie médian** est celui au-dessus duquel se situe la moitié de la population, l'autre moitié se situant en dessous.

Une personne est considérée comme pauvre lorsqu'elle vit dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur au **seuil de pauvreté**. Ce seuil est égal à 60 % du niveau de vie médian de l'ensemble des résidents en France.

Les **restrictions de consommation courante** correspondent à la part de ménages cumulant au moins quatre des restrictions suivantes : acheter de la viande, des vêtements neufs, posséder deux paires de chaussures, partir en vacances une semaine, recevoir parents ou amis, acheter des cadeaux, remplacer des meubles, maintenir son logement à la bonne température, ne pas avoir de repas complet une journée au cours des deux dernières semaines.

Direction générale :
88 avenue Verdier
92541 Montrouge Cedex

Rédacteur en chef :
A. Goin,
S. Pujol

Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier

Rédacteurs :
A. Saint-Orens,
P. Glénat

Maquette :
R. Pinelli Vanbauce

@InseeFr
www.insee.fr

Code Sage : IP211876
ISSN 0997 - 6252
© Insee 2021
Reproduction partielle autorisée sous réserve de la mention de la source et de l'auteur.

